

SYNTHESE DE LA MISE EN ŒUVRE A MI-PAROURS (2012) DU PROGRAMME DE MESURES

- COMMISSION TERRITORIALE SAONE -



Comité de bassin Rhône-Méditerranée

14 décembre 2012

Secrétariat Technique



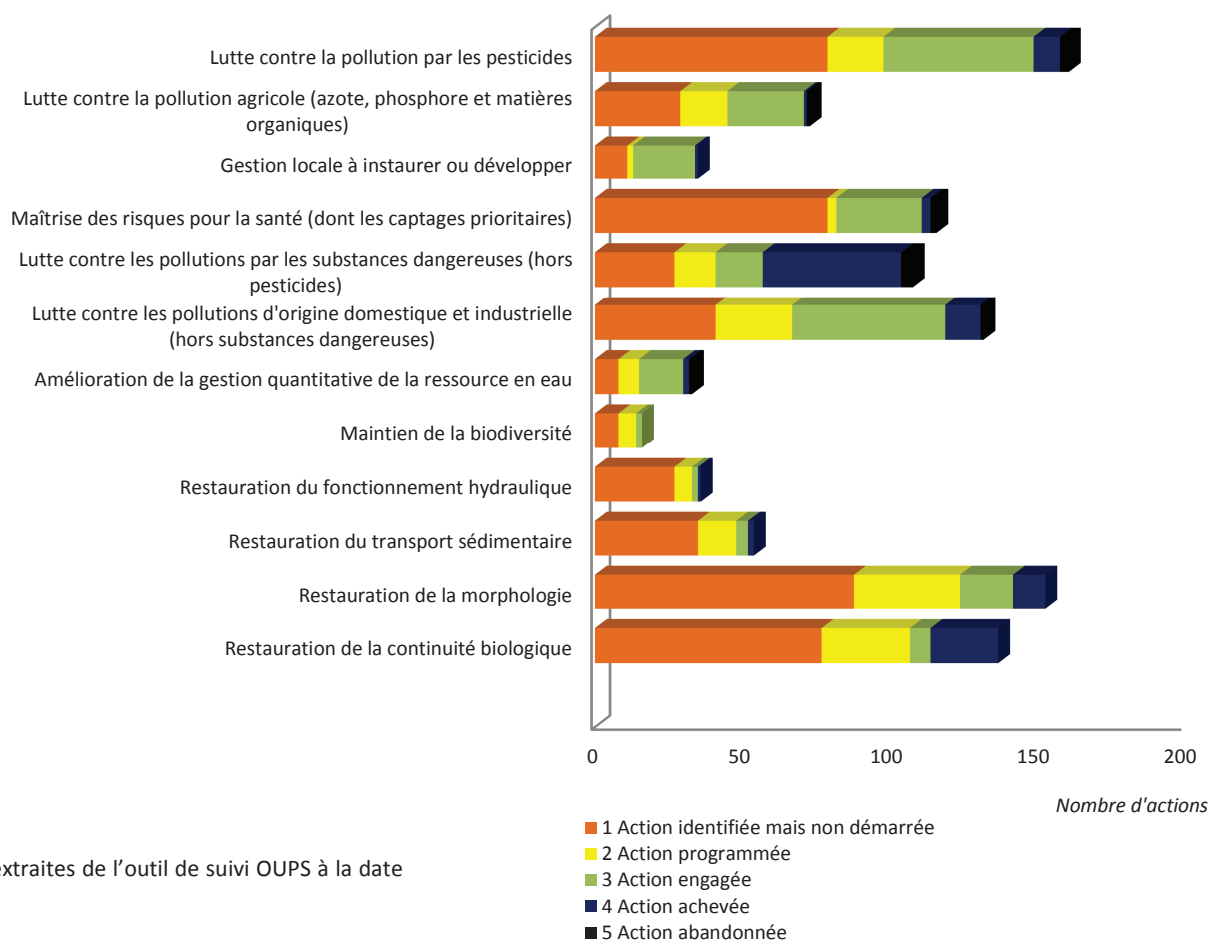
LES AXES DU PROGRAMME DE MESURES 2010-2015

- la restauration du fonctionnement des milieux aquatiques (continuité biologique, transport sédimentaire, morphologie, maintien de la biodiversité) ;
- l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau par le biais de la limitation des prélèvements de la ressource en eau pour l'eau potable et l'agriculture ;
- la lutte contre les pollutions diffuses principalement issues des pratiques agricoles (pesticides), et non agricoles (désherbages domestiques et urbains, entretien des infrastructures linéaires...) ;
- la lutte contre les pollutions par les substances dangereuses hors pesticides liées notamment aux activités industrielles actuelles et passées dans certains secteurs du territoire (val d'Ognon, Lanterne, Coney...).

L'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Vaste, diversifié et complexe, le territoire Saône est réparti en 41 sous bassins avec une grande variété de milieux (cours d'eau, plans d'eau, zones humides, nappes). Ce territoire connaît une bonne mobilisation des acteurs locaux organisés en structures porteuses en partie grâce à l'étude sur la gouvernance menée par l'Agence de l'eau en 2008. Des projets de contrats de rivière (Contrat Saône et corridor alluvial) et un SAGE dans le secteur du Breuchin / Lanterne sont en phase d'émergence. La mise en œuvre du programme de mesures est hétérogène d'un bassin versant à l'autre notamment en raison de la complexité des problèmes à traiter et des moyens humains des structures de gestion. Globalement, la progression de la mise en œuvre du programme de mesures varie selon les problèmes identifiés. Cependant, les services de l'Etat et les acteurs s'impliquent fortement pour faire émerger des projets issus du Grenelle de l'environnement (franchissabilité des ouvrages, captages dégradés) et également dans le cadre de la restauration de la morphologie, de la lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle et par les pesticides.

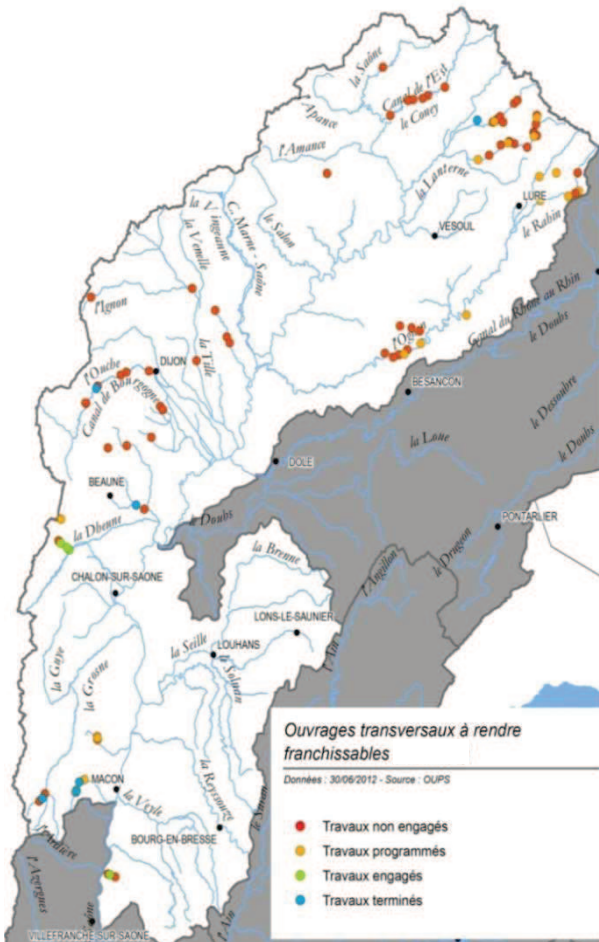
Avancement des actions par problème (eaux superficielles et souterraines)



Source : Données extraites de l'outil de suivi OUPS à la date du 30/06/2012

◆ ZOOM SUR LES PRINCIPAUX PROBLEMES IDENTIFIES DANS LE TERRITOIRE

Restauration du fonctionnement des milieux aquatiques



La carte ci-contre présente l'avancement des actions de restauration de la continuité écologique selon quatre degrés de progression. Dans ce territoire, les travaux sont déjà engagés ou achevés pour près de 11 % des ouvrages prioritaires, comme par exemple pour le barrage de Corbenay sur un affluent de la Semouse, ou l'ouvrage de Fougerolles-le-Château sur la Combeauté.

Par ailleurs, des travaux sont prêts à être engagés sur 24 ouvrages, et 31 ouvrages supplémentaires ont déjà fait l'objet d'étude.

Ainsi, l'état d'avancement des actions liées à la restauration de la continuité écologique est encourageant et illustre bien une montée en puissance de ce sujet.

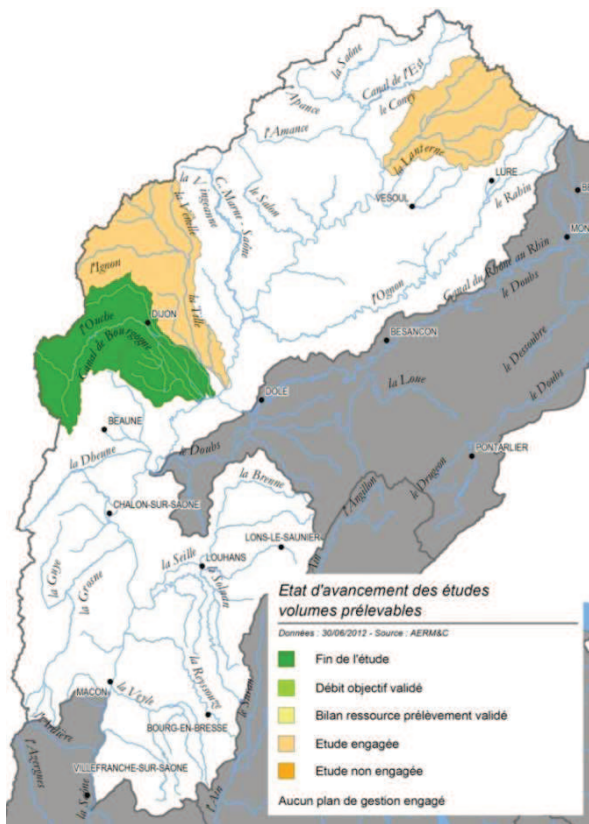
Nombre d'ouvrages dont les travaux sont engagés ou achevés



Concernant la problématique de la dégradation morphologique, 20% des études de diagnostic du fonctionnement hydromorphologique des milieux sont déjà engagées ou achevées. Il reste cependant une marge de progression importante. La mise en œuvre des actions se heurte à des contraintes financières, foncières (multiplicité des propriétaires), techniques voire sociales (motivation des maîtres d'ouvrages et acceptation de la population ou de certains usagers).

L'engagement des actions de restauration du transport sédimentaire, confronté aux mêmes facteurs limitant, présente du retard.

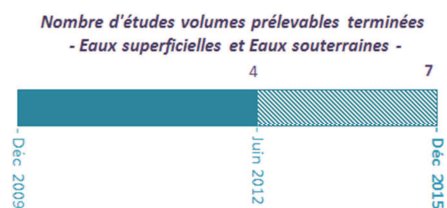
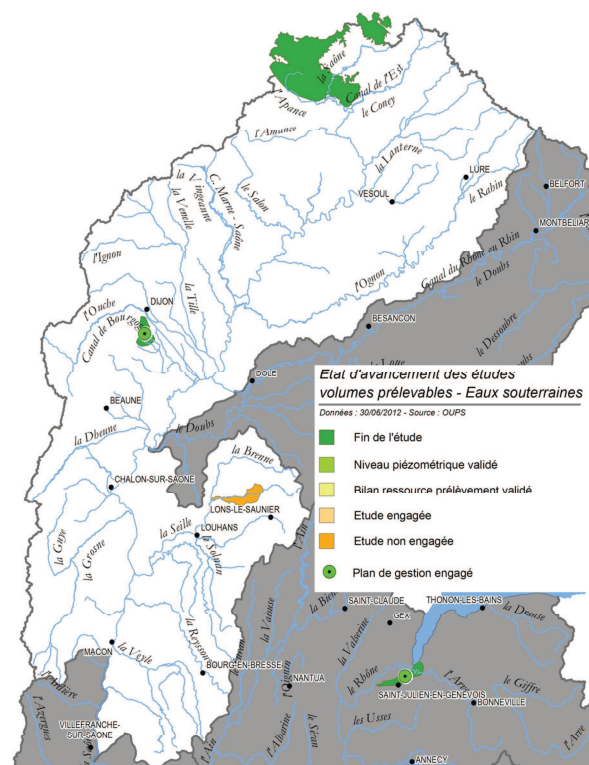
Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau



La gestion quantitative de la ressource en eau bénéficie d'une bonne dynamique qui doit mener à la mise en œuvre de protocoles de gestion concertée. Concernant les eaux superficielles et souterraines, les études de définition des volumes prélevables (EVP) portées par des maîtres d'ouvrage locaux sont terminées pour 4 secteurs en déséquilibre quantitatif (Ouche-Vouge-Nappe de Dijon sud-Grès du Trias inférieur). Pour les secteurs de l'Ouche, de la Vouge et de Dijon sud, des processus de concertation au sein des CLE et INTERCLE ont démarré en 2012 afin de répartir par usages les volumes prélevables calculés et les retranscrire dans les SAGE (révision pour la Vouge et élaboration pour l'Ouche).

Par ailleurs, deux études sont d'ores et déjà bien avancées (Tille et Breuchin), et une devrait démarrer avant la fin de l'année 2012 (Bletterans). Dans un premier temps, cette étude établira un état des lieux quantitatif de la nappe pour confirmer ou non sa situation déficitaire. Si un déficit lié aux prélèvements est avéré, elle pourrait évoluer vers une étude classique de définition des volumes prélevables.

Sur la nappe des Grès du Trias inférieur, une modélisation révisée en 2007 a permis de calculer le volume prélevable qui permettra d'atteindre l'équilibre quantitatif de la nappe, dans le secteur du futur SAGE. Ce calcul sera précisé en 2013 par une actualisation du modèle.



Lutte contre les pollutions par les pesticides

Les opérations locales se sont intensifiées afin d'être à la hauteur de l'enjeu du territoire. De manière globale, 37% des actions sont désormais engagées ou achevées. Ainsi, les plans portés par les collectivités concernant l'amélioration des pratiques d'utilisation des pesticides en zones non agricoles ont fortement progressé. De plus, le territoire est aussi le lieu d'un développement significatif de l'agriculture biologique.

Lutte contre les pollutions ponctuelles d'origine domestique et industrielle (hors substances dangereuses)

La mise en conformité du parc épuratoire est en voie d'achèvement avec l'engagement d'actions visant à rattraper tous les retards de mise aux normes au titre de la directive sur les eaux résiduaires urbaines (33 stations mises en conformité dont 9 supérieures à 2 000 équivalents-habitants). Cette phase de mise en conformité se prolongera par une phase de surveillance. Globalement, 48% des actions prévues sur cette thématique sont engagées ou achevées. Des travaux sur les traitements plus poussés pour l'azote et le phosphore restent, malgré tout, à engager ou à finaliser, pour les communes dont les rejets se situent en zones sensibles (échéances 2013 ou 2017).

Lutte contre les pollutions par les substances dangereuses

Plus de 58% des actions prévues dans le cadre de cette problématique sont engagées ou achevées, et témoignent d'un fort degré d'avancement de la connaissance. En effet, les campagnes de recherche de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) sont en cours. Près de 80% des établissements industriels visés par RSDE font ou ont fait l'objet d'un suivi initial de leurs substances dangereuses. Des actions de réduction des pollutions devront être rapidement engagées lorsqu'elles s'avèreront nécessaires. Les stations d'épuration de plus de 10 000 équivalents-habitants font également l'objet d'une campagne de surveillance initiale.

Maîtrise des risques pour la santé humaine

■ Ressources stratégiques

Concernant les 16 masses d'eau pour lesquelles des ressources majeures à préserver pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future doivent être identifiées, le travail est terminé pour 4 d'entre elles et a permis leur délimitation (alluvions de la Saône en amont du confluent de l'Ognon, alluvions de la Saône entre le confluent du Doubs et les Monts d'Or + alluvions de la Grosnes, nappe profonde de Dijon sud, alluvions de la Saône entre les confluent de l'Ognon et du Doubs).

Des études sont par ailleurs engagées sur 4 masses d'eau (calcaires sous couverture du pied des côtes mâconnaise et chalonnaise, calcaires jurassiques sous couverture du pied de côte bourguignonne, calcaires oligocènes et formations alluviales plio-IVaires sous couverture du pied de côte (Vignolle), alluvions du Breuchin et de la Lanterne) et restent à engager sur 7 masses d'eau au travers de 5 études qui vont démarrer début 2013. En raison de l'absence d'enjeu AEP et de faibles pressions, la délimitation des ressources majeures ne sera pas réalisée sur la masse d'eau des Grès du Trias Inférieur (GTI).

■ Captages prioritaires

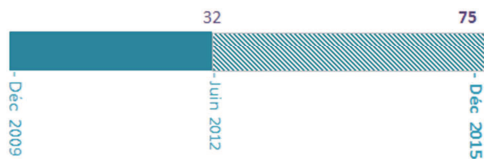


Dans le cadre de la restauration des 75 captages prioritaires, une nette progression est constatée. 32 des 75 captages prioritaires ont une aire d'alimentation délimitée, et plus de la moitié des études de caractérisation des pressions sont engagées et/ou terminées. 14 captages bénéficient d'un plan d'actions validé et engagé (exemple : Chevannes (21), Champdôtre (21), Laives (71), Citey (70), Champtonnay (70)).

Concernant les autres captages, une discussion pour une maîtrise d'ouvrage groupée est en cours en Haute-Marne. A court terme, 8 plans d'action devraient voir le jour. En zones céréalières où se situe la majorité des captages prioritaires, on note des difficultés liées au changement des pratiques agricoles (la majorité des captages présentant une problématique nitrate est déjà en zone vulnérable).

* Ce sont les captages prioritaires avec une aire d'alimentation délimitée ou en cours de délimitation.

Nombre de captages prioritaires avec une aire d'alimentation délimitée



Nombre de captages prioritaires avec un plan d'actions engagé

